



2016

**Nouvelle agence
nationale de santé
publique**

Santé publique France



Le 25 septembre 2014, la ministre chargée de la Santé m'a confié une mission de préfiguration en vue de la création d'une agence nationale de santé publique, reprenant les missions, personnels et obligations de trois agences sanitaires : l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) et l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Éprus).

Notre ambition est de créer un centre de référence en santé publique, fondé sur une expertise et une parole scientifique incontestables, en lien avec la recherche, permettant de mieux connaître, expliquer, préserver, protéger et promouvoir la santé des populations.

La ligne de force de la future agence est construite autour de l'axe populationnel : il en est la marque de fabrique. Ce choix fondateur s'inscrit dans un *continuum* entre les missions des trois établissements, dans l'optique de créer une agence au service des populations sur l'ensemble du champ sanitaire, de la production de connaissances à l'action de prévention et à la réponse aux situations de crise.

Les enjeux sont multiples : placer la santé publique au sein de tous les territoires, y compris d'Outre-mer, afin de renforcer la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé ; moderniser les approches, pour donner une nouvelle impulsion à la prévention, la surveillance et les interventions en santé, en consolidant notamment le système national de veille et de surveillance, et en se dotant de dispositifs d'intervention à l'efficacité prouvée ; associer étroitement les parties prenantes et la société civile aux étapes stratégiques, mais aussi au déploiement des actions ; donner une place à l'agence sur la scène internationale dans le contexte de la mondialisation.

L'expertise collective collégiale et contradictoire, la transparence des avis scientifiques et techniques, et le respect de règles d'éthique et de déontologie seront des marqueurs clairs et des gages du sérieux des travaux et recommandations produits par notre future agence, qui s'inscrira ainsi pleinement dans sa mission de service public. Dans un moment où les crises sanitaires, sociales, économiques et politiques sont nombreuses, investir dans la santé publique, c'est répondre aux défis de notre société et participer à porter haut les valeurs de la République. C'est là l'esprit ambitieux de Santé publique France.

« IL IMPORTE DE SE DEMANDER, EN AMONT DE CHAQUE ACTION DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ, SI CELLE-CI EST SUSCEPTIBLE DE RÉDUIRE OU D'AGGRAVER LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ. »

7 principes fondateurs

- L'excellence scientifique et l'expertise collective
- L'indépendance et la transparence des avis et recommandations
- La présence sur tout le territoire national
- Le fonctionnement en réseau
- Le travail en partenariat
- L'ouverture aux parties prenantes et à la société civile
- La force d'intervention

4 valeurs clés

- L'intérêt général et les missions de service public
- L'équité envers les populations
- La réactivité et l'inscription dans la durée
- L'innovation

Une agence de santé publique au service

► AGIR POUR TOUS

Agir contre les **inégalités sociales de santé**, c'est prendre en compte tous les publics, quels que soient leur environnement, leur niveau social et leur mode de vie. Ce principe d'équité fonde l'approche populationnelle de Santé publique France. L'Outre-mer devra dans ce cadre bénéficier d'une présence renforcée compte tenu des spécificités liées au climat, à l'éloignement et aux conditions socio-économiques de ses territoires. Cela se traduira notamment par la mise en place d'une stratégie pluriannuelle, et la nomination d'un référent dédié au sein de l'agence.

► CONFORTER LA PRÉSENCE DE L'AGENCE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Dans les domaines de **la veille, de la surveillance et de l'alerte sanitaires**, le pilotage des politiques publiques nécessite de disposer de données épidémiologiques de dimension régionale. Pour faciliter cette démarche, Santé publique France disposera de cellules d'intervention en région auprès des directeurs généraux d'agences régionales de santé (ARS).

Dans le domaine de **la prévention et de la promotion** de la santé, Santé publique France développera une articulation forte avec les ARS pour identifier les besoins et concevoir les programmes prioritaires. Son champ d'intervention sera celui de l'expertise, elle se positionnera en appui et en complémentarité des actions déployées localement.

► AGIR SUR LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ

Une **politique de santé efficace et juste** doit se fonder sur une connaissance actualisée des principaux déterminants de la santé et des facteurs de risque – notamment ceux qui affectent les populations les moins favorisées, qui sont aussi les plus vulnérables. L'impact du travail, du chômage, de l'habitat, etc. devront notamment mieux être pris en compte. Les Baromètres santé sont des outils précieux par l'éclairage épidémiologique qu'ils apportent sur les connaissances et les comportements des populations. Les stratégies visant à développer les connaissances et les compétences individuelles en matière de compor-

tements de santé positifs viendront compléter celles soucieuses de créer des environnements favorables à la santé. Enfin, Santé publique France généralisera sa démarche d'évaluation pour identifier les interventions efficaces et mesurer leur impact sur la santé.

... au plus près des nouveaux enjeux

► PROTÉGER EFFICACEMENT LES POPULATIONS AU QUOTIDIEN ET EN CAS DE CRISE SANITAIRE

L'alerte est une fonction régaliennne de l'agence. Identifier les risques, alerter à bon escient, mettre en œuvre la réponse adaptée : Santé publique France assurera la responsabilité du système national de veille et de surveillance sanitaires. Pour cela, elle devra être en mesure de mobiliser ses capacités de coordination et être l'instigatrice majeure de retours d'expérience et d'exercices destinés à fonder son expertise. Elle conservera une structure d'intervention légère, prête à être mobilisée au nom de l'État en cas de crise.

► MODERNISER LES SYSTÈMES D'INFORMATION À L'ÈRE DU BIG DATA

La veille et la surveillance sont deux approches indissociables. Elles permettent de collecter, analyser et interpréter des données de santé, la première dans une perspective de sécurité sanitaire, la seconde dans une optique de suivi de l'état de santé des populations et de ses évolutions. Elles sont des aides à la décision indispensables en santé publique. La révolution numérique est l'opportunité d'agir plus efficacement en proposant de nouveaux outils d'exploitation des données et de partage de l'information. Pour en tirer pleinement parti, Santé publique France devra être en capacité de :

- dématérialiser ses systèmes de surveillance ;
- s'approprier les méthodes d'analyse des grandes bases de données ;
- permettre le partage de ses données (*open data*).

► DONNER UNE NOUVELLE IMPULSION À LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Pour être perçue comme **acteur référent** dans le champ de la santé publique par l'ensemble de ses publics et de ses partenaires, l'agence devra :

- bâtir des dispositifs d'intervention reposant sur des données probantes ;
- intégrer les actions de communication et les services d'accompagnement (marketing social) ;
- développer une politique de partenariat forte pour mobiliser et soutenir les acteurs de terrain sur l'ensemble des territoires.

Pour **garantir son efficacité**, elle devra centrer ses efforts sur des programmes prioritaires qui concentreront ses moyens d'intervention et seront systématiquement soumis à évaluation.

... reconnue
pour son expertise
et son excellence

► COLLABORER PLUS FORTEMENT AVEC LA RECHERCHE

La recherche est aujourd'hui au cœur de la production de données, la réalisation d'enquêtes ou l'élaboration des stratégies d'intervention. Le contexte de création de l'agence est l'occasion d'en redéfinir les enjeux et de se doter d'une **stratégie d'ensemble** visant à :

- mieux utiliser les connaissances théoriques en prévention/promotion de la santé ;
- répondre à de nouveaux questionnements méthodologiques, notamment en lien avec le développement des grandes bases de données ;
- traduire et accompagner les innovations sur le terrain, en se fondant sur l'évaluation de l'efficacité des interventions et de leur impact sur la santé ;
- valoriser les données et l'expérience scientifique, en poursuivant l'effort de publication et en développant des partenariats (échange de personnel, appels à projets, travail coordonné avec d'autres agences, etc.).

► RENFORCER LES COMPÉTENCES DU RÉSEAU NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (RNSP)

La future agence de santé publique sera au cœur du Réseau national de santé publique regroupant les réseaux de veille et de surveillance et ceux de prévention/promotion de la santé. Elle devra donc engager les efforts nécessaires de formation pour **l'animation et la professionnalisation de ce réseau**, à travers des partenariats avec les universités, les écoles et les organismes de formation.

► S'OUVRIRE À L'EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

La création de la nouvelle agence s'inscrit dans un mouvement mondial de création d'instituts réunissant l'ensemble des fonctions de santé publique – mais également dans une époque qui voit de plus en plus les enjeux de santé s'internationaliser. En mutualisant les compétences de l'InVS, de l'Inpes et de l'Éprus, la nouvelle agence sera en capacité de renforcer son appui à l'élaboration des positions françaises en santé, de respecter les engagements et obligations de la France au niveau européen et international, et d'intervenir sur le terrain à l'étranger, dans des situations d'urgence sanitaire. Dans la continuité de l'expérience acquise par les trois établissements impliqués, la nouvelle agence participera à des réseaux européens et internationaux lui permettant à la fois d'améliorer ses pratiques et de **valoriser l'expertise française**.

« CRÉER UN CENTRE DE RÉFÉRENCE ET D'EXCELLENCE EST UN CHOIX STRATÉGIQUE FONDATEUR POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'ACTIVITÉ COLLECTIVE QUE REPRÉSENTE LA SANTÉ PUBLIQUE. »

Les grandes étapes de la création de Santé publique France

► SEPTEMBRE 2014 À MAI 2015

Lettre de mission de la ministre chargée de la Santé

Analyse de l'existant :

- diagnostic sociologique, baromètres, lettre d'information « Trajectoire » ;
- 15 groupes de travail, 13 notes stratégiques ;
- rencontres avec le personnel, assemblées générales ;
- concertation avec les acteurs sociaux.

Rédaction du rapport de préfiguration :

- définition des principes clés de la préfiguration ;
- recherche de mutualisations, de synergies et d'intégrations possibles ;
- articulation cohérente de l'ensemble, définition de valeurs communes ;
- choix stratégiques définissant le périmètre d'intervention et les modalités d'action.

► JUIN 2015

Remise du rapport de préfiguration à la ministre

Première étape publique de la nouvelle agence aux Journées de la prévention et de la santé publique

► JUIN À DÉCEMBRE 2015

Mise en œuvre de la transformation :

- préfiguration des fonctions métier et transverses : 11 chantiers de convergence ;
- préfiguration des fonctions supports : 17 chantiers de convergence ;
- définition de la programmation 2016.

Vote et promulgation de la loi

Préparation de l'ordonnance et des décrets

► 1^{ER} TRIMESTRE 2016

Création de **SANTÉ PUBLIQUE FRANCE**

La gouvernance de l'agence repose sur un principe fondateur d'ouverture et de dialogue, garant de la transparence.

Elle est organisée autour de **4 Conseils** :

- le Conseil d'administration ;
- le Conseil scientifique ;
- le Comité d'éthique et de déontologie ;
- le Comité d'ouverture et de dialogue.

Les missions de Santé publique France

Anticiper La veille et la surveillance de l'état de santé des populations, l'alerte sanitaire

Comprendre La connaissance des déterminants et des comportements, la conception des stratégies d'intervention, l'expérimentation

Agir La prévention, l'éducation et la promotion de la santé, la réponse aux menaces et crises sanitaires

| | MISSIONS | | |
|-----------|---|--|---|
| | Détecter les risques sanitaires et apporter les éléments de décision à la puissance publique | Améliorer la connaissance sur l'état de santé de la population, les comportements, les risques sanitaires et concevoir les stratégies d'intervention en prévention et promotion de la santé | Promouvoir la santé, agir sur les environnements, expérimenter et mettre en œuvre les programmes de prévention, répondre aux crises sanitaires |
| MÉTIERES | <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage et maintenance du système d'alerte • Veille et analyse des signaux • Investigation | <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance sanitaire : pathologies, milieux et habitudes de vie • Enquêtes / Recherche • Évaluation d'impact sur la santé • Conception de programmes et de projets • Évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • Communication, marketing social, aide à distance • Animation réseau / déploiement / mobilisation • Transferts de connaissances et partenariats • Intervention en situation de crise |
| LIVRABLES | <ul style="list-style-type: none"> • Cellule de coordination • Bulletins quotidiens d'alerte et de veille • Rapports d'investigation et publications scientifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Résultats d'études, rapports d'expertise, <i>open data</i> • Référentiels d'intervention et publications scientifiques • Avis & recommandations • Programmes et stratégies d'intervention • Retours d'expérience | <ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs d'information et d'accompagnement des publics • Outils d'intervention et matériel de prévention • Coordination, implémentation, formation • Mobilisation des réservistes et du stock stratégique |